

Challenge Cyclospor Ufolep Marne



Objectif du challenge

- Récompenser les sportifs ayant obtenu, sur l'ensemble d'une saison, le plus grand nombre de points attribués lors d'épreuves cyclistes sur route, en circuit et contre la montre individuel, exclusives UFOLEP. (Les places réalisées lors de courses FSGT ou FFC ouvertes UFOLEP, ne sont pas prises en compte)
- Récompenser les clubs UFOLEP de la Marne ayant cumulé sur l'ensemble d'une saison le plus grand nombre de points, lors d'épreuves cyclistes sur route en circuit, et contre la montre individuel, exclusives UFOLEP (Les places réalisées lors de courses FSGT ou FFC ouvertes UFOLEP, ne sont pas prises en compte)

Règlement

- A.** Sont concernés d'office tous les clubs de la Marne affiliés à l'UFOLEP et les coureurs ayant une licence cyclospor UFOLEP Marne valide pour la saison en cours et carton réglementaire tenu à jour.
- B.** Le règlement du challenge est en tout point conforme au règlement national des épreuves classiques, sur route. Lors de courses par catégories de valeur et contre la montre individuelle faisant partie de courses par étapes, seul le classement général compte. Les résultats des championnats ne sont pas pris en compte.
- C.** Sont prises en comptes exclusivement, les cinq premières places réalisées lors de courses dont les clubs organisateurs sont dans les départements suivants :

Marne, Seine et Marne, Aube, Aisne, Yonne, Oise, Ardennes

En sont exclus les résultats des épreuves hors département de la Marne, alors qu'une course est organisée par un club UFOLEP Marne, seul les résultats de celle ci seront pris en compte.

Le même club peut avoir des coureurs différents qui participent le même jour à une épreuve dans plusieurs des départements ci-dessus.

D. Les classements se font :

- a-** Toutes catégories confondues, coureurs de 17 ans et plus.
- b-** Coureurs de moins de 17 ans.

Par attribution de points comme suit :

• 1er	20 points	• 6ème	06 points
• 2ème	15 points	• 7ème	04 points
• 3ème	12 points	• 8ème	03 points
• 4ème	10 points	• 9ème	02 points
• 5ème	08 points	• 10ème	01 points

E. Chaque correspondant de club fera parvenir à l'UFOLEP, le 1^{er} de chaque mois, un état des résultats par adhérent et par course concernant le mois précédent.

Tout résultat communiqué hors délais ne sera pas pris en compte, sauf cas de force majeure indépendant de la volonté du ou des coureurs, ou correspondant de club concerné.

F. Le classement final (club et coureur) sera clôturé après la dernière course de la saison inscrite au calendrier des départements désignés précédemment. Il sera validé lors de la réunion de rentrée des clubs. La remise des récompenses aura lieu par la suite au siège de L'UFOLEP Marne.

G. Un classement interne à chaque club pourra être fait, sur les mêmes règles, sur l'initiative des responsables.

Faire parvenir les classements à : ufolep51@wanadoo.fr

Classement consultable sur www.ufolep51.org

Règlement approuvé par la Commission Technique Départementale Marne du 03 mars 2011